

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents :

votants :

L'an deux mille quatorze, le dix juillet, à dix-neuf heures et trente minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Nicolas Duperret, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juillet 2014.

Conseillers présents : Nicolas DUPERRET, Denis BERNAZ, Elisabeth BOYMOND, Fabien CHAGNOUX, Jean COUTURIER, Henri DECOTIGNIE, Fleur DE NEVE, Laurent DUPAIN, Corinne FAVRE, Claude GERNIGON, Richard PETTITT (à partir de 20h15), François VULLIET

Conseillers excusés : Dominique ROULLET (donne procuration à Nicolas DUPERRET), Nicolas GUINAND

Conseillers absents : Denis GENOUD

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 juin 2014

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

URBANISME

2/ élection des membres propriétaires de la Commission Communale d'Aménagement Foncier et désignation des représentants du Conseil municipal

M. le Maire fait connaître que, par lettre du 21 mai 2014, M. le Président du Conseil général de Haute Savoie l'a invité à faire procéder par le Conseil municipal à l'élection des délégués du Conseil municipaux ainsi qu'à celle des propriétaires appelés à siéger au sein de la Commission communale d'aménagement foncier. Cette élection fait suite aux élections municipales du 23 mars dernier.

M. le Maire invite le Conseil municipal à procéder pour commencer à l'élection des représentants de la Commune, au scrutin uninominal majoritaire et à bulletin secret. Il rappelle qu'en application de l'article L121-3 du Code rural il faut élire 1 titulaire et 1 suppléant, le Maire étant membre d'office de la Commission.

Désignation du conseiller titulaire

Sur la demande du Maire, deux candidats se présentent pour être représentant titulaire : Elisabeth BOYMOND et Laurent DUPAIN.

Nombre de votants : 12

Majorité requise : 7

Ont obtenu :

Elisabeth BOYMOND :	4
Laurent DUPAIN :	7
Blanc/Nuls :	1

Est élu représentant du Conseil municipal titulaire : Laurent DUPAIN

Désignation des conseillers suppléants

Sur la demande du Maire, deux candidats se présentent pour être représentant suppléant : Corinne FAVRE et Claude GERNIGON

Nombre de votants : 13

Majorité requise : 7

Ont obtenu :

Corinne FAVRE : 12

Claude GERNIGON : 12

Nuls/Blancs : 1

Sont élus représentants du Conseil municipal suppléants : Corinne FAVRE et Claude GERNIGON

M. le Maire invite ensuite à procéder à l'élection des propriétaires.

Il rappelle que l'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 11 juin 2014, et publié dans l'édition du Messenger du 19 juin 2014, soit plus de 15 jours avant ce jour.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après : Philippe DUPERRET (52 ans), Bernard NIQUILLE (66 ans), André GAL (), Thierry FONTAINE-VIVE (40 ans), Andrée MARTIN (78 ans), Léon DEPREZ (62 ans), qui sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Se portent en outre candidate en séance, et en tant que propriétaire, Elisabeth BOYMOND, conseillère municipale, qui remplit les conditions d'éligibilité énoncées ci-dessus.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : Philippe DUPERRET (52 ans), Bernard NIQUILLE (66 ans), André GAL (), Thierry FONTAINE-VIVE (40 ans), Andrée MARTIN (78 ans), Léon DEPREZ (62 ans), Elisabeth BOYMOND (46 ans).

Le Maire invite ensuite le Conseil municipal à procéder à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales. Il rappelle qu'il faut 3 titulaires et 2 suppléants.

Election des propriétaires titulaires :

Nombre de votants : 13

Majorité requise : 7

Ont obtenu :

Philippe DUPERRET : 12

Bernard NIQUILLE : 1

André GAL : 9

Thierry FONTAINE-VIVE : 2

Andrée MARTIN : 4

Léon DEPREZ : 0

Elisabeth BOYMOND : 11

Sont élus propriétaires titulaires : Philippe DUPERRET, Elisabeth BOYMOND et André GAL

Election des propriétaires suppléants :

Nombre de votants : 13

Majorité requise : 7

Ont obtenu au 1^{er} tour :

Bernard NIQUILLE : 8

Thierry FONTAINE-VIVE : 6

Andrée MARTIN : 5

Léon DEPREZ : 5

Est élu au 1er tour : Bernard NIQUILLE

Ont obtenu au 2^{ème} tour :

Thierry FONTAINE-VIVE :	5
Andrée MARTIN :	5
Léon DEPREZ :	1
Nuls/blancs :	2

Ont obtenu au 3^{ème} tour :

Thierry FONTAINE-VIVE :	5
Andrée MARTIN :	5
Léon DEPREZ :	3

Est élu au 3ème tour, au bénéfice de l'âge, Andrée MARTIN.

Les membres de la Commission Communale d'aménagement foncier élus par le Conseil municipal sont donc les personnes suivantes :

	Représentants du Conseil Municipal	Représentants des propriétaires de biens fonciers non bâtis
titulaires	Laurent DUPAIN	Philippe DUPERRET, Elisabeth BOYMOND, André GAL
suppléants	Corinne FAVRE, Claude GERNIGON	Bernard NIQUILLE, Andrée MARTIN

DIVERS

3/ compte-rendu des commissions communales

- urbanisme :

M. DUPAIN fait état de la demande de la société European Homes de procéder, pour la commercialisation de ses futurs logements au Petit-Châble, par le biais d'un Usufruit Locatif Social ULS). Ce procédé consiste en la commercialisation des logements auprès d'investisseurs, qui n'acquièrent dans un premier temps que la nu-propriété du logement. L'usufruit est quant à lui vendu à un bailleur social pour faire du logement locatif pendant une durée de 15 à 20 ans. Au bout de cette période, l'investisseur retrouve la pleine propriété du bien.

Concrètement, pour la commune, cela aboutirait à avoir au Petit-Châble 17 logements sociaux pour une période de 15 à 20 ans, au lieu de 4 logements sociaux permanents.

M. le Maire demande son avis au Conseil municipal, qui se prononce opposé à cette option à l'unanimité pour plusieurs raisons :

- * non pertinence de réaliser autant de logements sociaux au seul Petit-Châble
- * flou sur la gestion des logements sociaux
- * problèmes de cohabitation entre les 3 propriétaires et les 17 locataires
- * problème de relogement des locataires à l'issue des 15 ans

4/ compte-rendu des commissions intercommunales

- commission transports :

Mme FAVRE fait une présentation de la situation des déplacements sur le territoire de la Communauté de Communes, et des projets communautaires sur ce sujet. Il s'avère que 77% des déplacements sont internes au territoire de la CCG, 40% des actifs y ont un emploi et 57% des flux domicile-travail depuis la CCG sont orientés vers la Suisse. La Communauté de Communes oriente donc son action vers 3 objectifs :

- développer le transport collectif pour la desserte interne et la liaison avec Genève (ligne D, Dn, M, Proxigem, projet de tram)
- promotion des modes alternatifs sur l'ensemble du territoire (covoiturage, vélo électrique...)
- Etude, création et gestion du Pôle d'Echange Multimodal de St-Julien

- **commission transfrontalière :**

M. PETTITT relate que la commission a fait état des difficultés de communication croissantes avec nos voisins suisses, notamment depuis les dernières votations. Il a en particulier été question des problèmes de financement des parkings P+R en France. Il est rappelé que sur les 786 millions de francs suisses collectés par l'Etat de Genève auprès des frontaliers, seulement 253 millions sont reversés à la France, qui supporte pourtant l'essentiel des charges liées à ces travailleurs frontaliers (écoles, routes, équipement publics...).

- **commission Economie :**

M. DUPAIN rend compte de la présentation faite en réunion sur le contexte économique du territoire, marqué évidemment par la proximité de Genève. Le potentiel est fort, et la Communauté de Communes développe plusieurs pôles importants (Archamps technopole, Cervonnex-les Envignes, Saint-Julien) et des pôles secondaires amenés à se développer (Le Châble, Valleiry-Vulbens).

Il est notamment prévu d'agrandir le village d'entreprise situé sur le site de l'ancienne usine d'aluminium du Châble.

- **Syndicat Mixte du Salève :**

M. DECOTIGNIE informe de la mise en place du plan de circulation des véhicules à moteur sur le Salève. Ce document propose notamment, pour Présilly, d'interdire à la circulation des véhicules à moteur le chemin de Saint-Blaise à Pomier et le chemin de la Sauge. Un groupement de commande pourrait être organisé pour l'achat des panneaux réglementaires.

- **SIVU Accueil de l'Enfance :**

Mme DE NEVE rend compte de la réunion qui s'est déroulée le 2 juillet dernier avec les Maires des communes membres du SIVU. Il s'agissait de valider les projets de micro crèche à Présilly et à Savigny. Ces deux projets ont ainsi été validés, et la micro crèche se fera donc bien au Plat.

4/ Questions diverses :

- **vente de fuel à un agent :**

M. le Maire informe qu'il reste à la Commune 1400 litres de fuel non utilisés par l'ancienne chaudière. Il propose de vendre ce fuel à un agent au prix de 0,50 €/l, à charge pour lui de procéder au transport. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

- **demande de devis :**

M. le Maire informe le Conseil municipal que des devis ont été demandés pour plusieurs choses : nouvelle saleuse permettant un meilleur dosage du sel, aménagement de chicanes définitives au Petit-Châble, canisettes.

- **Abattage d'arbres secs au Moulin de Pomier :**

Des noyers secs en bordure de la route du Moulin menacent de tomber. Avant de procéder à leur abattage ou leur élagage, la Commune va faire vérifier que ces arbres n'abritent pas une faune sensible.

- **Inauguration de la Place de la halle :**

La place de la halle, ainsi que l'ensemble des travaux de requalification du Chef-Lieu, seront inaugurés le 19 septembre prochain à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.



Nicolas DUPERRET